



Procédure d'admission

Master 1 de Neuropsychologie Cognitive Clinique

Année Universitaire 2019/2010

1. NOTE IMPORTANTE

Le nombre de places au Master 1 de Neuropsychologie Cognitive Clinique est limité à 25 au maximum. Ce nombre de places n'inclut pas les actuels étudiants du Master 1 qui pourraient se réinscrire l'année prochaine (i.e. "redoublement").

2. PRÉREQUIS :

Être titulaire d'une licence en psychologie délivrée par une université française.

OU

Admission sur dossier jugé équivalent à une licence de psychologie par la Commission Pédagogique de la faculté de psychologie de Strasbourg :

http://psychologie.unistra.fr/?page_id=307

3. PROCÉDURE D'ADMISSION :

Cette procédure ne concerne pas les étudiants ayant déjà été inscrits en Master 1ère année de Neuropsychologie Cognitive Clinique de Strasbourg. Ils disposent de droit, d'une seconde inscription en Master 1ère année de la même spécialité, dans le cadre d'un redoublement.

Pour tous les étudiants, extérieurs ou déjà inscrits à la Faculté de Psychologie de Strasbourg (Licence 3ème année ou autre Master que celui de Neuropsychologie Cognitive Clinique), saisie de la pré-candidature sur l'application le site eCandidat (ouverture de la procédure le 1er avril) à l'adresse suivante :

<https://ecandidat.unistra.fr/>

4. CALENDRIER :

- Date d'ouverture des candidatures : 1er avril 2019
- Date de fermeture des candidatures : 30 avril 2019
- Date limite de retour des pièces du dossier de candidature : 24 mai 2019
- Date de réponse des commissions pédagogiques : 21 juin 2019

5. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Le dossier sera dématérialisé et son contenu est précisé sur la plate-forme eCandidat :

- une copie d'une pièce d'identité
- un CV
- une lettre de motivation
- copie des diplômes
- les relevés de notes des 6 semestres de licence avec le classement OU la moyenne et l'écart-type de la promotion
- toute pièce jugée utile par le candidat (par exemple attestations de stage, etc.)
- fiche de synthèse à compléter par le candidat

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai ne seront pas examinés.

6. PUBLICATION DES RÉSULTATS :

Le résultat de la sélection sera communiqué aux candidats à partir du 22 juin 2019 par mail puis par courrier. En cas d'avis favorable, l'acceptation définitive s'entend sous réserve de la production du justificatif de réussite à la licence. Cet avis favorable devra être présenté lors de l'inscription administrative.

Aucun commentaire ne sera fait aux candidats par téléphone sur les raisons du refus de l'admission. Le motif sera précisé dans un courrier individuel.